



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire du 24 octobre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 24 octobre 2019 à 18 h 00 au centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Martin Juneau, Pierre Lalonde, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Gilles Santerre.

Le conseiller Olivier Doyle est absent.

Sont également présents Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier et responsable du greffe.

2019-10-031

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Gilles Santerre procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 24 octobre 2019.

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
Appuyé par Peter M. Zytynsky,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 octobre 2019 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. FINANCES

3.1 Nomination de représentant autorisé – ClicSécur

4. SERVICES URBAINS

4.1 Octroi de contrat de location et autorisation de paiement – Appel d'offres 2019-006-TP – Construction d'un réservoir d'eau potable

4.2 Octroi de contrat de location et autorisation de paiement – Appel d'offres 2019-007-TP – Modifications à la distribution d'eau

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-032

NOMINATION DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ – CLICSÉCUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades dont le Numéro d'entreprise (NEQ) est le 8813435656 doit nommer un représentant autorisé pour ClicSécur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades veut reconduire Madame Anne-Marie Duval à titre de représentante autorisée auprès de ClicSécur à Revenu Québec;



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
Appuyé par Mario Vallée,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à être la représentante autorisée auprès de ClicSécur, c'est-à-dire qu'elle est autorisée pour :

- À inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de la municipalité à clicSécur – Entreprises;
- À gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-10-033

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – APPEL D'OFFRES 2019-006-TP – CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'annulation de l'appel d'offres 2019-004-TP pour la Construction d'un réservoir d'eau potable et modifications à la distribution d'eau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a procédé à un nouvel appel d'offres public soit l'appel d'offres 2019-006-TP pour la construction d'un réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 octobre 2019 à 10h01;

CONSIDÉRANT que l'estimé pour la réalisation des travaux s'élevait à 795 000 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise a déposé la soumission suivante dans les délais prescrits :

Soumissionnaire	Offre de prix total (taxes incluses)
Denexco Inc.	870 404,13 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme TechnoRem Inc. d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Denexco Inc.;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

2019-10-034

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Denexco Inc. pour la construction d'un réservoir d'eau potable, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Denexco Inc. un montant maximal de 870 404,13 \$ taxes incluses à même le règlement d'emprunt # 189-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – APPEL D'OFFRES 2019-007-TP – MODIFICATIONS À LA DISTRIBUTION D'EAU

CONSIDÉRANT l'annulation de l'appel d'offres 2019-004-TP pour la Construction d'un réservoir d'eau potable et modifications à la distribution d'eau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a procédé à un nouvel appel d'offres public soit l'appel d'offres 2019-007-TP pour modifications à la distribution d'eau;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 octobre 2019 à 10h31;

CONSIDÉRANT que l'estimé pour la réalisation des travaux s'élevait à 269 000 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont déposé les soumissions suivantes dans les délais prescrits :

Soumissionnaire	Offre de prix total (taxes incluses)
Filtrum Construction	402 872,40 \$
Nordmec Construction	348 178,79 \$

CONSIDÉRANT que les soumissions déposées dépassent largement le montant des dépenses prévues par l'estimé des travaux;

CONSIDÉRANT la lettre de l'ingénieur Michel Leblond, de la firme TechnoRem Inc., recommandant de ne pas donner suite à l'appel d'offres;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

DE REJETER la totalité des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres 2019-007-TP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée



No de résolution
ou annotation

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 18 h 10 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
Appuyé par Mario Vallée,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 24 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire



Eric Lachapelle



Gilles Santerre

Je, Gilles Santerre, atteste que la
signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142(2) du *Code
municipal*